

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 16-268-1919 accordant un sursis provisoire au soldat Desrages.

n° 16-268-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 février 1919

Numéro JO  
n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro  
28 février 1919

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 10 de la Loi du 10 août 1917, déterminant les conditions de mise en sursis des mobilisés

**Vu** les dispositions de la circulaire 915 (Colonies) en date du 8 décembre 1917

**Vu** l'avis exprimé par le Commandant des troupes ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier, Est placé en sursis d'appel à titre provisoire à compter du 1er février 1919 et jusqu'à décision du Ministre de la guerre, Desvages, Alexis, Jean-Baptiste, classe 1904, soldat de 2e classe, du détachement de la Cote des Somalis, Imprimeur à Addis-Abeba, dont le sursis précédent accordé par le Ministre de la guerre à pris fin le 31 janvier 1919.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.